

TARIFS

| Tranche | Forfait journée ⁽¹⁾ |
|---------------------|--------------------------------|
| Moins de 300 € | 8,94 € |
| De 300 € à 699,99 € | 10,45 € |
| De 700 € à 999,99 € | 12,32 € |
| Plus de 1000 € | 15,30 € |

⁽¹⁾ Prix tout compris / Jour - Minimum de 3 jours par semaine, sauf les 29 et 30 août.

MODE DE RÈGLEMENT

Différents modes de règlement s'offrent à vous :

- par carte bancaire à partir de 15 €,
- par chèque bancaire,
- par chèques vacances (ANCV),
- en espèces,
- par Chèque emploi service universel (Cesu) pour les enfants de moins de 11 ans.

Le paiement se fait à l'inscription. Toutefois, il est possible

d'étaler le règlement en 3 fois maximum (sauf pour les inscriptions sur « l'espace famille »). Dans ce cas, au moins un tiers de la somme totale devra être versé à l'inscription.

Les familles plérinaises bénéficiant des tickets « Aides au temps libres » pour les accueils avec hébergement ou vacances familiales peuvent bénéficier d'une réduction spécifique (partenariat Ville-

CCAS) pour les accueils de loisirs 3-11 ans. Pour cela, il suffit d'apporter ces coupons lors de l'inscription.

Remboursements

En cas de désistement, le remboursement ne peut avoir lieu que sur présentation d'un certificat médical. Il est effectué selon le nombre de journées d'absence.



DIRECTION ENFANCE - JEUNESSE

Accueils de loisirs

3-11
ANS

Les infos pratiques



Relation: mairie de Plérin, service communication - Crédit photo: © 128RF

INFOS

Mairie de Plérin

Direction des politiques éducatives, de la restauration municipale et de l'entretien des bâtiments

Tél. 02 96 79 82 08 • contactfamilles@ville-plerin.fr

www.ville-plerin.fr



DU 11 JUILLET AU 30 AOÛT 2022



Organisation des séjours

➡ Du 11 au 29 juillet

| Âges | 3-6 ans | 3-10 ans * | 6-10 ans | 10-11 ans |
|-------------------------------|------------------------|--------------|---------------|----------------|
| Cl. fréquentée ⁽¹⁾ | PS ⁽²⁾ → GS | PS → CE2 | CP → CE2 | CM1 / CM2 |
| Centre | La Marelle | La Caravelle | La Citadelle | La Passerelle |
| Direction | Marie Ellien | Julia Tanguy | Maëva Bernard | Bryan Landreau |

⁽¹⁾ Année scolaire 2021-2022 • ⁽²⁾ Les enfants nés en 2018 et 2019 sont accueillis à l'école maternelle Harel de la Noë.

* La Caravelle s'adresse en priorité aux enfants scolarisés à l'école Le Grand Léjon ou dépendant du périmètre géographique de l'école.

➡ Du 1^{er} au 30 août

| Âges | 3-6 ans | 6-10 ans | 10-11 ans ** |
|-------------------------------|------------------------|---------------|---------------|
| Cl. fréquentée ⁽¹⁾ | PS ⁽²⁾ → GS | CP → CE2 | CM1 / CM2 |
| Lieu | La Marelle | La Citadelle | La Passerelle |
| Direction | Quentin Lamandé | Marion Robert | Samuel Hydrio |

⁽¹⁾ Année scolaire 2021-2022 • ⁽²⁾ Les enfants nés en 2018 et 2019 sont accueillis à l'école maternelle Harel de la Noë.

** La Passerelle sera fermée les 29 et 30 août.

Lieux

- **La Marelle [3-6 ans]**
Juillet : école maternelle Harel de la Noë, rue de la Croix, pour les PS / Rue des Prés Josse pour les MS et GS, Plérin centre.
Août : rue des Prés Josse, Plérin centre.
- **La Caravelle [3-10 ans]**
École Le Grand Léjon, rue Arsène Simon, Le Légué.
- **La Citadelle [6-10 ans]**
Allée des Corsaires, Saint-Laurent-de-la-Mer.
- **La Passerelle [10-11 ans]**
Espace Roger-Ollivier, rue Louis Le Faucheur, Plérin-centre.

À noter

- Les programmes d'activités seront diffusés à partir du **27 juin** et les activités seront présentées pour chaque centre.
- **Le Grain de Sel** propose un accueil aux collégiens en juillet et août. Un document spécifique de présentation des activités et modalités d'inscription est disponible sur demande.

Inscriptions

Sur internet

Les inscriptions débuteront le **7 juin** à 17h sur « l'espace famille » du site internet de la Ville. Pour être validées, les inscriptions doivent obligatoirement faire l'objet d'un règlement en ligne, par carte bancaire, à la réservation.

En mairie

Les réservations débuteront le **8 juin** en mairie uniquement sur rendez-vous pris depuis le site internet de la Ville, www.ville-plerin.fr/ rubrique « mes démarches en ligne » / enfance jeunesse / prise de rendez-vous, ou avec le lien suivant : https://grc28.localeo.fr/public/requestv2/accountless/teleprocedure_id/26792.

24 juin : fin des inscriptions pour la période du 11 au 29 juillet.

22 juillet : fin des inscriptions pour la période du 1^{er} au 30 août.

Conditions de réservation

Les accueils de loisirs d'été sont ouverts aux enfants plérinais ou scolarisés à Plérin, ainsi qu'aux enfants de Trémuson.

L'inscription se fait obligatoirement en journée entière, pour 3, 4 ou 5 jours par semaine. Pour les familles n'utilisant pas « l'espace famille », les coupons de réservation sont disponibles dans les accueils périscolaires, les accueils de loisirs du mercredi, en mairie ou téléchargeables sur le site Internet de la Ville.

Aucune inscription ne sera prise par téléphone ou par courrier.

Une inscription sans règlement ne sera pas prise en compte.

Infos Covid

Les textes réglementaires relatifs aux accueils de loisirs d'été n'étant pas parus à ce jour, les informations contenues dans ce dépliant peuvent faire l'objet de modifications en fonction des événements. Elles ne sont donc qu'indicatives.

Sous réserve d'autorisation d'ouverture par l'État, les accueils de loisirs d'été fonctionneront du lundi au vendredi, entre le **11 juillet** et le **30 août**, de 7h30 à 18h45.

Attention, le 31 août, aucun accueil ne sera ouvert, afin de permettre aux équipes d'animation de préparer la nouvelle année scolaire.